





Gagnez du temps et économisez du papier grâce à notre solution en ligne : <https://belleile.taxesejour.fr/>

<b>TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>		

Le registre du logeur est un état comptable conforme à l'article R2333-51. Sa tenue est une obligation de la loi.

\* Adultes de plus de 18 ans

\*\* Mineurs, travailleurs saisonniers bénéficiant d'un contrat dans la commune, hébergements d'urgence...